



NOTE DE PRESENTATION BREVE et SYNTHETIQUE du BUDGET EXERCICE 2019

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRe, codifié par l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Guermantes ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.guermantes.fr

I. La section de fonctionnement

Les dépenses

Chapitre	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévision budget 2019
011 : charges à caractère général	188 864,04	206 777,87	215 462,40	264 487,00
012:charges de personnel et autres frais assimilés	231 476,07	242 328,87	242 940,65	252 500,00
014 : atténuation de produits (FPIC)	15 665,00	17 854,00	16 230,00	15 091,00
65 : autres charges de gestion courante	219 601,70	204 909,82	209 058,99	229 150,00
66 : charges financières	8 434,85	8 078,40	6 623,62	5 115,00

011 : dépenses d'énergie, eau, carburant, téléphone - achat de fournitures (administratives, d'hygiène, voirie, petit équipement...) - entretien et réparations des terrains, des bâtiments, des véhicules, de la voirie et des réseaux – tous les contrats de maintenance et services externes [assurances par exemple] - dépenses liées aux manifestations communales, entre autres...

→ La prévision 2019 est en nette hausse car il y a beaucoup de travaux d'entretien et de réparations à réaliser sur les bâtiments, notamment pour les mettre aux normes (enveloppe prévue 60 000,00 €). Également, il est tenu compte des évolutions réglementaires des tarifs pratiqués par tous les prestataires.

012 : dépenses liées aux versements des salaires, cotisations caisses de retraite, Urssaf, et autres caisses obligatoires, médecine du travail, assurance du personnel

→ Evolution réglementaire des carrières des agents et donc des salaires, mais aussi augmentation des cotisations salariales et patronales. La masse salariale à effectif constant

(6 agents) doit tenir compte de son vieillissement et donc des avancements de grade ou d'échelons, mais aussi des variations du point d'indice, ou de l'évolution des primes.

En 2018, la masse salariale (rémunérations + charges salariales) s'élève à 190 420 €.

014 : dépenses pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

→ Prélèvement d'une partie des ressources de l'intercommunalité et des communes pour la verser à des communes ou des interco moins favorisées.

65 : dépenses liées aux versements des indemnités des élus, caisses de retraite élus, cotisations aux divers syndicats intercommunaux (SIVOM par exemple), subventions au CCAS et aux associations

→ La part syndicale due au Sivom est établie en fonction du nombre d'élèves fréquentant le centre de loisirs. Cette année, il y a plus d'enfants de Guermantes, aussi, la part due par la commune a subi une hausse significative (142 932 € contre 130 060 € en 2018)

66 : remboursement des intérêts des emprunts de la commune (3 prêts)

Les recettes

Chapitre	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévision budget 2019
70 : produits des services et du domaine	5 584,18	14 644,02	5 575,93	5 300,00
73 : impôts et taxes	616 410,64	610 025,57	654 143,55	657 443,00
74:dotations, subventions	127 240,50	116 334,64	117 308,26	115 101,00
75 : autres produits de gestion courante	12 546,58	17 613,34	13 909,02	14 600,65
77:produits exceptionnels	3 628,32	4 324,84	1 635,47	20 006,00

70 : les recettes sont issues de la vente de concession dans le cimetière, des droits de place (troc & puces) et de la redevance d'occupation du domaine public par les concessionnaires de réseaux

→ En 2017, un appel à cotisation pour les frais d'antenne collective explique l'écart des recettes par rapport aux autres exercices

73 : il s'agit des impôts locaux (TF et TH) mais aussi de la compensation versée par Marne et Gondoire en contrepartie des compétences transférées. On y trouve également la « taxe additionnelle aux droits de mutation », qui est une taxe départementale sur les ventes de biens immobiliers dont une partie est reversée aux communes éligibles à cette péréquation, ce qui est le cas de Guermantes, or, cette taxe additionnelle est variable d'une année à l'autre puisqu'elle est fonction du volume de transactions.

Le taux des impôts locaux

La commune a choisi de ne pas augmenter les taux des taxes cette année car le résultat de clôture de l'exercice 2018 fait ressortir un excédent suffisant, permettant de faire face aux dépenses courantes tout en prévoyant des dépenses d'investissement.

	2016	2017	2018	2019
TH	9,94%	10,14	10,65	10,65
TFB	20,61%	21,02	22,07	22,07
TFNB	51,97%	53,01	55,66	55,66

74 : on y retrouve les dotations forfaitaires, les compensations au titre des exonérations des taxes foncières et habitation, le FCTVA et les subventions liées aux dépenses de fonctionnement.

Les dotations de l'Etat

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat à la commune de Guermantes :

2016	2017	2018	2019
110 462 €	95 936 €	89 683 €	84 099 € (recette attendue)

75 : il s'agit des recettes liées exclusivement à la location de l'Espace Marcel Proust (salle polyvalente) et du loyer du boulanger pour l'utilisation du local rue de la madeleine qui est la propriété de la commune.

77 : ce chapitre est variable en fonction des événements pouvant donner lieu à des remboursements (sinistre, indemnités journalières, remboursements divers...)

II. La section d'investissement

Les dépenses

Le budget d'investissement concerne des dépenses ou recettes à caractère exceptionnel faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des achats de matériels durables comme le mobilier, le matériel informatique, les véhicules, mais aussi la construction et l'aménagement de terrains ou de bâtiments, ainsi que les travaux d'infrastructures (voirie, réseaux).

Chapitre	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévision budget 2019
16 :remboursement d'emprunt	36 909,82	42 710,88	44 165,66	45 676,00
20 : immobilisations incorporelles	0,00	630,00	0,00	900,00
21 immobilisations corporelles	158 904,76	181 318,56	66 555,30	309 528,99

16 : ce chapitre concerne uniquement le remboursement du capital des emprunts réalisés. Pour mémoire, la commune a 3 emprunts en cours qui ont été contractés afin de pouvoir réaliser des travaux d'investissements.

20 : concerne les frais d'insertion dans un journal pour annoncer un marché public

21 : concerne tous les travaux et achats d'investissements. Le montant varie en fonction du programme annuel décidé par la Municipalité.

→ Le résultat 2018 s'explique par le fait que certains travaux ont été réalisés tardivement sans avoir pu régler les factures correspondantes la même année. Celles-ci seront réglées sur le budget 2019, ce qui explique l'enveloppe importante prévue en prévision 2019.

Les recettes

Les recettes sont constituées par des ressources propres :

- d'origine interne (excédent de fonctionnement affecté en réserve au compte 1068 ; ou bien d'un excédent d'investissement reporté ou bien de virement de section à section)
- d'origine externe (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, subventions d'équipement directement liées à l'acquisition ou la réalisation d'un équipement).

Chapitre	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévision budget 2019
10 : dotations, fonds divers 1068	26 309,67	85 569,14	81 076,13	134 847,00
13 subventions d'investissement	100 000,00	80 000,00	50 000,00	100 000,00
	22 756,35	0,00	40 224,63	93 000,00

10 : il s'agit du FCTVA (compense la TVA réglée l'année précédente sur les dépenses d'investissement), de la taxe d'aménagement (due pour toute construction ou agrandissement) et d'un capital affecté grâce au résultat excédentaire de l'exercice précédent (1068)

- La part variable se situe sur la taxe d'aménagement, en fonction du nombre de permis d'urbanismes déposés et du montant de la taxe due

13 : on y retrouve les subventions et dotations du Département ou de la Région, liées à des dépenses d'investissement

- En 2017, les travaux d'aménagement de la plaine de jeux ont coûté 77 748 €. **Budget 2018**, le montant des subventions versées par l'Etat et le Département pour ces travaux, s'élève à **35 389 €**
- En 2017, les travaux de mise aux normes de l'EMP (création de Wc PMR), ont coûté 20 560€. **Budget 2018**, le montant de la subvention versée par le Département pour ces travaux s'élève à **2 584 €**.
- En 2018, la commune a réalisé l'agrandissement du garage au dépôt municipal pour 22 138€. **Budget 2019**, le montant de la subvention versée par le Département pour ces travaux s'élève à **6 310 €**
- En 2018, la commune a réalisé les travaux d'éclairage public pour 62 422 €. **Budget 2019**, le montant des subventions attendues (versées par le Sdesm et la Camg) s'élèvent à environ **42 000 €**.

Les travaux ayant marqué l'année 2018, sont :

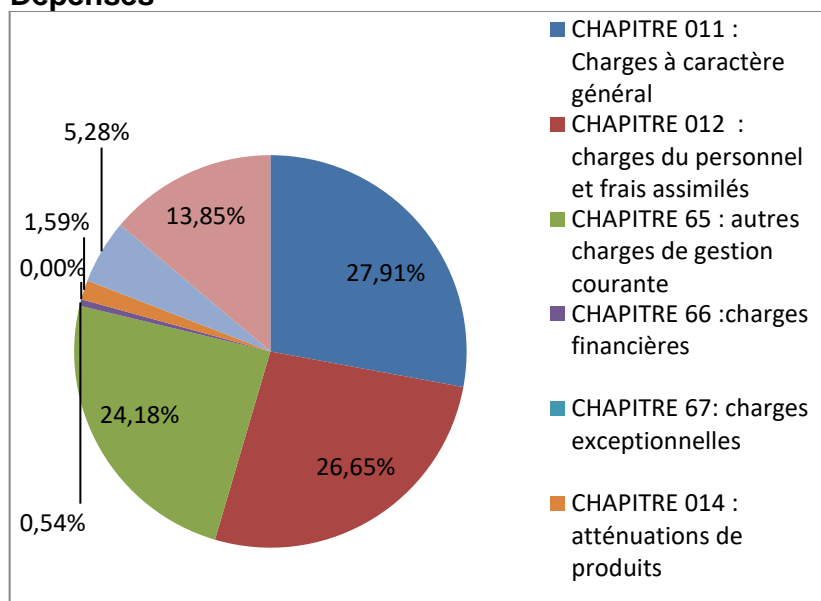
- le remplacement de tous les candélabres le long de la RD35 ainsi qu'au Val Guermantes (extension du réseau, création d'une armoire éclairage public) pour un coût total de 62 422 €
- la réfection des trottoirs le long de l'avenue des deux châteaux (entre le 73 et le 83) pour un coût de 45 189 €
- l'agrandissement du garage au dépôt municipal afin de garer les véhicules communaux dans un lieu fermé et sécurisé pour un coût de 22 138 €
- le traitement des fissures et marquage au sol sur 80% de la voirie communale pour 25 854 €

Les travaux à noter pour l'année 2019 sont :

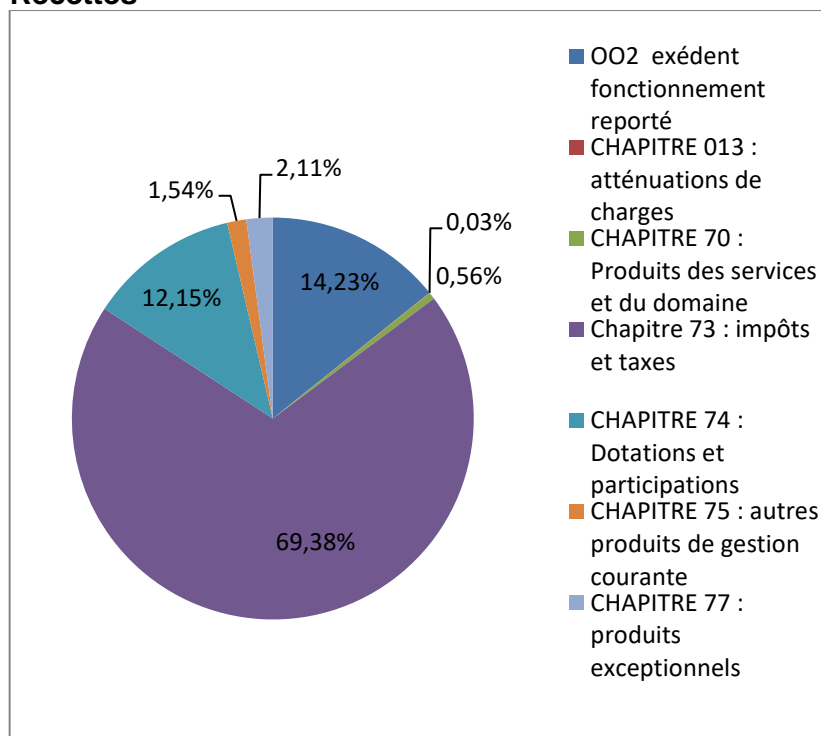
- la réfection totale du parking de la mairie qui consiste en une requalification des espaces afin d'optimiser le nombre de places de stationnement et créer une rampe d'accès PMR + place de stationnement PMR devant la mairie. Le coût prévisionnel des travaux se montent à **180 000 €**. Des subventions sont demandées au Département.

III. Vue synthétique du budget primitif 2019

Fonctionnement Dépenses

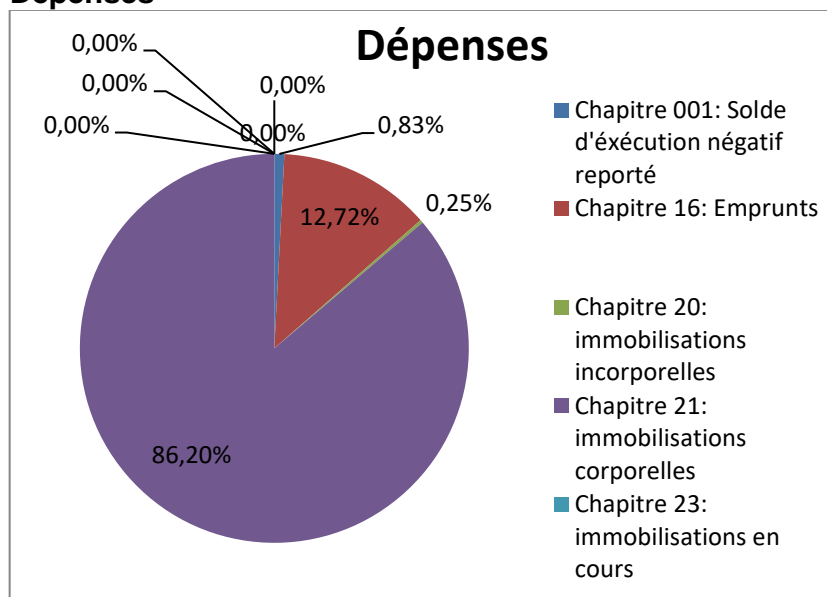


Recettes



Investissement

Dépenses



Recettes

